

En disant qu'il n'avait pas les moyens de permettre à Husky-Bow Valley de forer sept puits, l'État fédéral a pris ce règlement qu'il est seul à connaître—et peut-être même ne le connaît-il pas ou peut-être va-t-il le changer encore une fois—et l'a appliqué rétroactivement, parce qu'il ne sera pas mis en application avant le 1^{er} avril 1986. C'est là que la période des droits acquis commence. La réglementation ne peut pas entrer en application avant ce moment-là, mais l'État fédéral a pris le règlement et l'a appliqué rétroactivement, en faisant intervenir la coercition du ministère des Finances pour que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources réduise le nombre de puits parce que le gouvernement désire économiser de l'argent.

Le gouvernement ne s'en fait pas au sujet de sa promesse, pas plus qu'au sujet de la position dans laquelle il met Husky-Bow Valley et d'autres. Il ne s'inquiète pas de l'avenir du forage en mer et du forage dans les régions éloignées. Le gouvernement veut réduire son déficit, chose qu'il a dans la tête depuis qu'il est arrivé au pouvoir le 4 septembre 1984.

Il était déjà assez ridicule et méprisable que le gouvernement ne s'estime pas lié par les engagements d'un gouvernement précédent, mais c'est dix fois plus grave encore de dire après un an et demi de pouvoir qu'il va changer encore d'avis au sujet d'un programme qui a été mis en œuvre et déposé en 1983.

Que résulte-t-il du règlement que nous n'avons pas vu? Nous ne l'avons vu ni en première, ni en seconde lecture ni au comité. La Husky-Bow Valley nous apprend que, au lieu des sept puits qu'elle voulait forer—elle en avait prévu dix à l'origine mais s'est montrée conciliante par la suite—elle n'aura droit qu'à deux. Les nouvelles dispositions ne permettent pas davantage. Un coup de poignard dans le dos pour ce consortium. Mais les négociations se sont poursuivies. Après l'étude du projet de loi en comité, nous avons appris que le gouvernement porterait probablement le nombre de puits à quatre. Par un véritable coup du hasard, Husky-Bow Valley pourrait maintenant forer quatre puits. C'est tout de même six de moins que ce qu'elle réclamait et toujours trois de moins que le nombre retenu après avoir négocié avec le ministère des Finances et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On l'a trahie, ni plus ni moins.

Après la dernière séance du comité, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a estimé qu'elle pouvait aussi céder du terrain. Elle a donc permis à Husky-Bow Valley d'y aller de quatre puits. Et nous en sommes toujours là. Quelle constance par rapport à ce qui a précédé! En effet, le nombre n'a pas bougé depuis deux semaines. Maintenant, le gouvernement va devoir concéder 20 millions de dollars pour dorer la pilule, parce que la société écoperait encore en raison des frais visés par une sanction et que Petro-Canada veut se retirer. Celle-ci réclame, en effet, une diminution de ses dépenses et veut revenir sur ses engagements visant à explorer et à exploiter de nouvelles sources d'énergie, ainsi que le gouvernement le lui avait ordonné. Par conséquent, parce que Petro-Canada recule, abandonnant Husky-Bow Valley à son sort et la privant du quart des crédits prévus aux termes du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, le gouvernement va concéder à cette dernière 20 millions de dollars. C'est incroyable.

Ce n'est pas étonnant que les entreprises étrangères qui surveillent ce que fait le gouvernement, c'est-à-dire rien du

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

tout, ne comprennent pas ce qui arrive à notre politique énergétique. Ce n'est pas une façon de diriger un gouvernement. Ce n'est pas une façon d'appliquer notre politique énergétique. Ce n'est pas une façon de s'occuper d'un secteur économique important.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Que pouvons-nous faire? D'après les prévisions budgétaires, le gouvernement réduit les fonds qu'il affecte au Programme d'encouragement du secteur pétrolier à 950 millions pour l'exercice financier en cours. Husky-Bow Valley nous a dit au comité que, pour forer ses sept puits, cela lui coûterait environ 300 millions de dollars en subventions d'encouragement du secteur pétrolier et en fonds versés dans le cadre de ce programme. Le gouvernement a affecté 950 millions de dollars à ce programme dans son budget. Il avait pourtant dit au départ que cette société pourrait forer deux puits à cause des règlements à effet rétroactif. Si l'on fait abstraction des deux puits convenus de façon clandestine par le gouvernement fédéral, il reste tout de même cinq puits. Ces cinq puits supplémentaires coûteraient probablement 225 millions de dollars. Le gouvernement a mis de côté 950 millions de dollars. Le prix mondial du pétrole s'est complètement effondré, alors que des entreprises étaient encore d'accord pour participer. Pourquoi le gouvernement ne pouvait-il pas en tenir compte avant de prévoir des fonds de 950 millions de dollars? Le gouvernement est en train d'affecter des fonds de 950 millions de dollars dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour des forages dans les régions pionnières et de reprendre cet argent en imposant toutes sortes de règlements à l'industrie pour qu'elle ne soit pas admissible aux subventions. Même s'il en coûtait encore 300 millions de dollars de plus à Husky-Bow Valley pour forer ses puits, nous pourrions dire que cela représente la moitié de ce qui serait dépensé sur la côte est. Pourquoi la moitié? Parce que Husky-Bow Valley a déclaré au comité qu'il y aurait en moyenne quatre plates-formes de forage dont deux qui appartiendraient à Husky-Bow Valley en activité entre le 1^{er} avril 1986 et la disparition définitive du programme, le 31 décembre 1987. Cette société utiliserait donc la moitié des fonds versés dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Les autres sociétés demanderaient 300 millions de dollars au maximum et, en règle générale, 40 p. 100 des fonds versés dans le cadre du PESP sont utilisés pour les travaux dans la mer de Beaufort. Cela nous amène à un milliard de dollars. On a alloué 950 millions pour la présente année financière. Or la présente année financière se termine le 31 mars 1987, ce qui veut dire qu'il reste encore la période du 1^{er} avril 1987 au 31 décembre 1987 pour le reste du programme de forage, période pour laquelle d'autres crédits pourront être alloués. Il s'agit d'un complot diabolique visant à contrecarrer les efforts de forage dans les régions neuves, et à offrir de l'argent aux sociétés canadiennes pour les en priver ensuite brusquement en ne leur permettant pas de remplir les conditions nécessaires.

• (1250)

La société Husky-Bow Valley a été la seule à témoigner devant le comité. Mais d'autres sociétés sont également touchées. Comme elles n'ont pas investi dans des installations de forage des sommes qu'il leur faut récupérer, elles ne risquent pas de perdre autant. Elles peuvent donc se retirer sans subir